CCIG
Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève

Office fédéral de l'énergie
Section BP
3003 Berne

Genève, le 31 janvier 2013

Madame, Monsieur,

La Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG), association de droit privé indépendante de l'Etat, regroupe plus de 2'000 membres privés représentant près de 80% des emplois du canton de Genève. La CCIG s'engage pour la représentation des intérêts de ses membres et pour la défense de bonnes conditions-cadres pour l'économie genevoise dans son ensemble. A ce titre, les enjeux de politique énergétique revêtent un caractère prioritaire pour la CCIG, tant le prix de l'énergie est une composante déterminante de la bonne santé des entreprises.

Le DETEC a mis en consultation le premier paquet de mesures appelées à concrétiser le projet de stratégie énergétique 2050. L'enjeu soumis à consultation est fondamental pour l'avenir économique de la Suisse et la bonne santé de ses entreprises. Nous avons donc l'avantage de vous soumettre notre prise de position.

1. Considérations générales

La décision politique de renoncer à terme à l'énergie nucléaire pose des défis indéniables pour ce qui est du futur de l'approvisionnement en électricité du pays. Nous saluons donc bien évidemment le fait que le Conseil fédéral, prenant toute la mesure de la tâche, décide de publier une stratégie devant théoriquement permettre de pallier à la disparition des quelque 40% de capacités de production nationale d'énergie électrique.

Mais ceci posé, le document mis en consultation ne concerne de loin pas que la production d'électricité. Il s'agit en fait d'une politique énergétique globale, affectant la production et la consommation d'un spectre bien plus large de sources d'énergies, avec en toile de fond la volonté du Conseil fédéral de renforcer sa politique climatique.

Face à cette constatation, il nous apparaît que les liens entre la renonciation à l'énergie nucléaire et les objectifs de la stratégie énergétique 2050 sont nettement plus ténus que le laisse croire la communication officielle entourant cette procédure de consultation. Nous n'arrivons dès lors pas à nous départir entièrement du soupçon que le Conseil fédéral se sert de l'arbre opportun de la renonciation à l'énergie nucléaire pour tenter de faire accepter une forêts de règlementations ayant bien plus à voir avec une certaine vision de la politique climatique et environnementale qu'avec le besoin de remplacer 40% de notre production d'électricité.

En tout état de cause, devant les changements profonds que le contenu de la stratégie énergétique induira dans la vie quotidienne de la population et des entreprises de ce pays, une caution démocratique par la soumission de la stratégie au verdict des urnes nous semblerait justifiée et souhaitable.

4, Bd du Théâtre • 1204 Genève • Case postale 5039 • 1211 Genève 11
Tél. +41 (0)22 819 91 11 • Fax +41 (0)22 819 91 00 • E-mail: cci@ccig.ch • **www.ccig.ch**

1.1 Des objectifs très (trop) ambitieux

La stratégie énergétique 2050 annonce des objectifs extrêmement ambitieux, quel que soit le scénario (« mesures politiques » et « nouvelle politique énergétique ») considéré.

Le scénario « nouvelle politique énergétique » stipule ainsi que la consommation finale d'énergie devra s'élever à 152 TWh en 2035 et à 125 TWh en 2050. Par rapport aux 234 TWh consommés en Suisse en 2010, cela représente des baisses de 35% et 46% en 2035 et 2050 respectivement. Par habitant, cela signifie une baisse de 53% (!). Concernant le seul secteur de l'électricité, la Confédération prévoit une stabilisation de la demande à partir de 2020 et fixe l'objectif d'une réduction de la consommation qui ramènerait celle-ci à 53 TWh en 2050. Par rapport à une demande en 2010 se montant à 59 TWh, cela représente une baisse de la demande de près de 10%, 21% par habitant. La Confédération considère pourtant l'électricité comme une future énergie de substitution aux énergies fossiles, notamment dans le secteur du transport.

Il nous semble qu'au vu de l'électrification croissante de nos modes de vie, nonobstant les progrès technologiques à venir, poser comme objectif d'une politique énergétique une baisse d'une telle ampleur de la consommation d'électricité est trop ambitieux. La CCIG est d'avis que si ces projections devaient effectivement servir de base aux politiques visant l'approvisionnement du pays en électricité, le risque de pénurie se laissera sentir à terme.

L'ambition de ce scénario est parfaitement illustrée par le gouffre important qui existe entre les perspectives d'évolution des scénarios « poursuite de la politique actuelle » et « nouvelle politique énergétique ». Nous relevons que ce premier scénario prévoit déjà une baisse substantielle de la consommation d'énergie et des émissions de CO2, tant dans le secteur des ménages privés que de celui des entreprises. Par commodité nous ne reproduirons pas ces données dans la présente prise de position, mais renvoyons le lecteur aux documents soumis à consultation, notamment aux graphiques qui figurent dans Prognos : *Die Energieperspektiven für die Schweiz bis 2050 – Anhang III – Energienachfrage und Elektrizitätsangebot in Zahlen ; Emissionen*.

Le scénario « mesures politiques », que l'on peut qualifier d'intermédiaire, pose certes des objectifs moins ambitieux que le scénario « nouvelle politique énergétique », mais il n'en reste pas moins ambitieux.

La CCIG exprime également des réserves quant à la volonté de faire endosser aux pouvoirs publics un rôle de modèle. Il est en effet à craindre que des mesures volontaristes prises par les pouvoirs publics n'obèrent de manière importante les comptes publics et se traduisent donc par des augmentations de charges, respectivement une baisse des moyens financiers à disposition des pouvoirs publics pour l'accomplissement de leurs autres tâches. La CCIG encourage donc la Confédération à ne pas élever l'excès de zèle au rang d'objectif, mais de procéder à des mesures d'amélioration de l'efficience énergétique répondant à des critères d'économie de marché. Un report des coûts engendré par une politique excessivement volontariste sur les contribuables ne saurait être envisagé.

1.2 La Suisse est déjà bon élève

Les objectifs de la stratégie énergétique 2050 sont d'autant plus ambitieux que la Suisse compte déjà à ce jour parmi les meilleurs élèves européens en la matière.

Entre 1990 et 2010, si les émissions totales n'ont pas varié significativement, les émissions par habitant ont, elles, baissé de près de 10%. En termes d'émissions par habitant, la Suisse fait ainsi largement mieux que la Finlande, l'Allemagne, l'Autriche et le Royaume-Uni pour ne prendre que ces exemples.

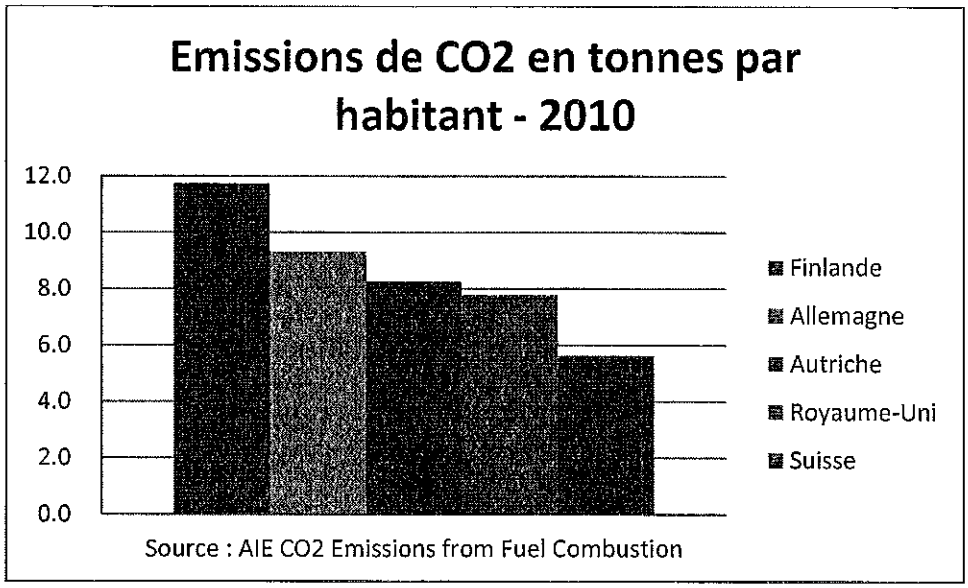

Une des raisons de ce succès est justement que l'électricité produite en Suisse est largement d'origine non fossile, à savoir à 57% d'origine hydraulique et 38% d'origine nucléaire (OFEN : *Statistique suisse de l'électricité 2011*). Près de 95% de la production d'électricité en Suisse ne dégage pas de CO2, alors que l'Allemagne produisait en 2010 65% de son électricité à l'aide de centrales thermiques classiques.

Les modalités de la stratégie énergétique 2050 ne sont donc pas de nature à rassurer les entreprises. En effet, la stratégie ne prévoit pas de modifications, même temporaires, des objectifs de la loi sur le CO2. La conséquence est que la Suisse se fixe comme objectif de réussir un tournant énergétique majeur, baisser drastiquement ses émissions de CO2 tout en renonçant à une source d'énergie n'en dégageant pas, le tout en partant d'une position de départ déjà exemplaire.

Il est dès lors à craindre que tout gain d'efficience se paiera plus cher en Suisse qu'au sein de ces pays et pénalisera davantage les entreprises suisses que leurs concurrentes européennes.

2. Mesures du premier paquet

2.1 Bâtiments

La CCIG abonde dans le sens de la stratégie énergétique en identifiant un grand potentiel d'efficience énergétique accrue dans le domaine du bâtiment. Les mesures et l'horizon temporel privilégiés par la Confédération ne sont cependant pas optimaux.

La procédure de consultation sur la stratégie énergétique n'étant pas terminée à l'heure où ces lignes sont écrites, il n'est pas possible de connaitre la position de tous les acteurs concernés. Il convient cependant de relever que plusieurs ont fait part dans la presse de leur scepticisme quant aux objectifs de mesures s'appliquant au bâtiment, notamment le renforcement prévu du MoPec (voir par exemple Neue Zürcher Zeitung (11.01.2013) : « Neue Energieziele kaum kontrollierbar – Die Arbeitsgruppe der Kantone zu den neuen Gebäudenormen dämpft die Erwartungen zum Atomausstieg »).

Plus généralement, la CCIG n'approuve pas les hausses prévues de la taxe CO2. D'outil incitatif supposé être fiscalement neutre, il est à craindre que celle-ci ne devienne qu'une source de recettes supplémentaires permettant d'alimenter de multiples et coûteuses subventions. La CCIG préférerait que la stratégie énergétique mette davantage l'accent sur les mesures d'incitations fiscales.

Il est également à craindre que la hausse des subventions entraine une hausse des effets d'aubaine que l'on observe déjà à ce jour dans le programme bâtiments. Si la CCIG se félicite du

fait que le programme bâtiment puisse permettre à certains propriétaires d'entreprendre des travaux d'assainissements nécessaires, il n'est en revanche pas acceptable que des effets d'aubaine apparaissent et que le produit de la taxe CO2 ne se mue qu'en simple vecteur de redistribution de richesses.

Nous soulignons également la nécessité de faire en sorte que les conventions d'objectifs de réduction des émissions conclues avec les entreprises tiennent compte de la soutenabilité économique des mesures devant être entreprises. La CCIG rejette donc tout objectif à caractère obligatoire qui ne serait pas économiquement rentable pour l'entreprise concernée et qui nuirait à la compétitivité de celle-ci.

Dans le même ordre d'idées, la prévisibilité des charges étant fondamentale pour l'économie et les entreprises, la CCIG rejette la perspective d'une augmentation de la taxe sur le CO2 en fonction de l'atteinte des objectifs de la politique climatique. En plus de l'incertitude que ces variations pourraient créer, le caractère très ambitieux de la politique climatique de la Confédération rend des hausses futures de la taxe CO2 quasi certaines.

2.2 Industrie et services

La CCIG déplore que la stratégie énergétique prévoit l'introduction d'objectifs contraignants en matière d'efficience énergétique, ceci par opposition à des mesures librement consenties, régime actuellement en vigueur qui a pourtant largement fait ses preuves. Nous renvoyons le lecteur aux publications de l'Agence de l'énergie pour l'économie. Il importe de souligner que l'emphase accrue sur des objectifs contraignants, couplés à des obligations d'entreprendre des mesures d'assainissement non rentables, s'écarte des compromis qui se sont fait jour lors du processus de révision de la loi sur le CO2. Les milieux économiques avaient salué à l'époque le fait que la fixation d'objectifs d'efficience accrue continuerait de tenir compte de leur rentabilité économique.

La CCIG salue en revanche la possibilité d'exonération de la taxe CO2 et du supplément sur les coûts de transport des réseaux à haute tension dont pourraient bénéficier les entreprises grosses consommatrices. Ceci étant, nous estimons que la limite de 0,5 GWh par année pour définir quelles entreprises peuvent bénéficier de cette possibilité est bien trop restrictive. Il conviendrait dès lors de l'abaisser notablement afin de permettre à un nombre plus important d'entreprises d'en bénéficier, ceci afin de réellement soutenir les entreprises pour lesquelles les frais d'électricité représentent une part substantielle des frais de production.

Par rapport aux objectifs de réduction proprement dits, il convient de relever le fossé qui existe entre les objectifs de la stratégie 2050 et ceux jugés réalistes et économiquement soutenables par les entreprises. La stratégie 2050 table sur une réduction de la consommation d'électricité par les entreprises de 18.5 TWh. Or, une étude de l'Agence de l'énergie pour l'économie juge une réduction de 7 TWh comme étant la limite acceptable pour l'économie.

En parallèle, il convient de relever que d'autres dossiers actuellement débattus aux Chambres fédérales prévoient la possibilité d'une hausse des taxes obérant l'électricité afin de financer la RPC. Un récent exemple nous a été donné dans le cadre des débats en commission entourant « l'initiative cleantech » du parti socialiste (www.parlament.ch/f/dokumentation/dossiers/cleantech/Pages/default.aspx, consulté le 28.01.2013) : « Par 15 voix contre 9, la commission rejette l'initiative Cleantech [...] La majorité de la commission a opté pour une solution de "compromis"[...]. ***Elle préfère agir par une révision de la loi sur l'énergie, sans même attendre la mise en œuvre, prévue dès 2015, de la stratégie du Conseil fédéral pour sortir du nucléaire***. Le projet concocté [...] prévoit d'augmenter le supplément sur les coûts de transport des réseaux à haute tension servant principalement à financer la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) de 1 à 1,5 centime/kWh. 300 millions seraient ainsi dégagés ».

En conséquence, afin d'éviter une inflation inacceptable du coût de l'électricité qui mettrait à mal nombre d'entreprises dont dépend la bonne santé du tissu industriel suisse, la CCIG

encourage la Confédération à revoir à la baisse les objectifs et mesures appelés à s'appliquer aux entreprises industrielles et de services.

2.3 Mobilité

2.3.1 Mesures de la stratégie énergétique

La CCIG souligne la nécessité, ici également, que la Suisse ne fasse pas cavalier seul. L'éventuel renforcement des normes applicables aux véhicules en matière d'émissions de CO2 doit tenir compte des évolutions au niveau européen. Nous relevons que la demande en énergie fossile dans le secteur des transports devrait de toute manière connaitre une baisse significative dans le scénario « poursuite de la politique actuelle ».

La CCIG souligne aussi que de nombreuses technologies mentionnées dans la stratégie énergétique ne sont soit pas forcément arrivées à maturité, soit présentent des coûts d'acquisition très importants.

2.3.2 Conséquences sur le financement spécial pour la circulation routière (FSCR)

La CCIG nourrit des craintes quant à l'impact des mesures de la stratégie énergétique sur le financement futur des tâches de la Confédération en matière de circulation routière. Le rapport souligne pourtant que les sources alimentant le FSCR vont progressivement se tarir à l'avenir, notamment en raison de la baisse tendancielle des émissions de CO2 des véhicules et de l'objectif d'électrification massive du transport privé.

Cependant, le rapport n'esquisse pas de solution définitive pour rendre pérenne le financement des infrastructures routières. Tout juste est-il indiqué que « il est nécessaire de prendre de nouvelles ou d'autres mesures pour éviter l'impasse financière et garantir le financement à moyen et long termes des tâches de la Confédération dans le domaine de la circulation routière » (rapport explicatif, p.131). Comme le rapport n'élabore pas davantage, il nous est demandé de nous prononcer sur la stratégie énergétique sans savoir quelles seront les conséquences sur les modalités de financement des infrastructures routières. Le manque de précision sur cet enjeu est un motif d'inquiétude accrue pour les milieux économiques.

La CCIG s'inquiète également du fait que la stratégie énergétique 2050 prévoit une hausse importante de la fréquentation des transports publics (rapport explicatif, p.141). Si cette évolution peut être saluée dans l'absolu, en particulier s'il s'agit là de l'expression d'une réelle demande et non d'une politique volontairement dissuasive envers la mobilité individuelle, il est permis de s'inquiéter des conséquences d'une telle hausse de l'utilisation des transports publics sur leur financement et sur celui de leurs infrastructures. Nous relevons à ce titre que les transports publics sont massivement subventionnés tant par la main publique que par les impôts obérant le trafic motorisé et qu'aujourd'hui la question tant de la pérennité de cette structure de financement que des futurs besoins en financement se pose.

2.4 Appareils électriques

La CCIG se prononce résolument contre toute volonté d'imposer des normes et prescriptions d'efficacité qui aillent plus loin que les législations correspondantes en vigueur au sein de l'Union européenne, possibilité clairement envisagée à la page 37 du rapport explicatif. En particulier, il ne saurait y avoir de telles restrictions concernant les moteurs électriques.

Il est vital pour la compétitivité des entreprises que celles-ci puissent continuer à s'équiper le plus librement possible. Le critère de l'efficacité économique doit être prépondérant.

2.5 Entreprises d'approvisionnement en énergie

La CCIG rejette l'introduction d'objectifs d'efficacité électrique contraignants pour les entreprises d'approvisionnement en électricité. Le rôle de ces entreprises doit être de garantir un

approvisionnement de qualité, non d'être le bras armé de ce qu'il convient d'appeler une politique de rationnement édictée par l'Etat.

Qui plus est, la fixation d'objectifs de baisses de consommation unilatérales va à l'encontre de la flexibilité en matière d'établissement sur laquelle les entreprises doivent pouvoir compter.

2.6 Energies renouvelables

La CCIG approuve la volonté d'introduire une planification commune de la Confédération et des cantons et d'un plan des potentiels de développement à l'échelle suisse pour le développement des énergies renouvelables. La coordination des politiques de développement des énergies renouvelables est nécessaire et devrait permettre de lutter contre l'impression d'anarchie qui se dégage des diverses politiques fédérales et cantonales actuellement. Une telle planification peut aussi renforcer l'acceptation de projets de développement donnés, surtout en matière d'énergie éolienne.

De même, la CCIG accueille favorablement les efforts de simplification des procédures proposées.

2.7 Centrales à combustibles fossiles

La CCIG estime nécessaire la construction de centrales à combustibles fossiles et leur exploitation au moins jusqu'au moment où des énergies renouvelables de substitution puissent se révéler économiquement viables et répondre aux besoins d'approvisionnement du pays, tant en termes de fiabilité que de coût.

La CCIG soutient donc la construction de centrales à combustibles fossiles (CCF et centrales à gaz CCC). Il est cependant crucial que les exploitants de ces centrales soient soumis au maximum aux mêmes conditions que leurs homologues européens concernant la compensation des émissions de CO2. En particulier, la CCIG estime que les compensations de CO2 devraient pouvoir se faire là où de telles mesures se révèlent le plus rentable économiquement. En effet, le climat étant par définition un enjeu global, une compensation des émissions en Suisse relève du non-sens si de tels projets ne sont pas économiquement justifiables. Idéalement, au vu des contraintes qui pèseront sur la branche énergétique dans les années à venir, une remise en question de l'obligation de compenser 50% des émissions de CO2 en Suisse devrait être abordée sans tabous, ne serait-ce que pour une période transitoire. En lien avec ceci, une intégration au système ETS doit être une priorité.

2.8 Réseaux

Les réseaux suisses ont grandement besoin de rénovation, qui plus est dans la perspective de capacités de production décentralisées. Le CCIG approuve donc l'accélération prévue des procédures liées au renouvellement des réseaux.

3. Conséquences économiques

La CCIG regrette que le rapport explicatif n'explore pas les conséquences du scénario « mesures politiques » pour les entreprises. En effet, les seules catégories institutionnelles pour lesquelles les conséquences ont été analysées sont la Confédération et les cantons et les communes. La seule prise en compte des conséquences pour le secteur privé sont abordées au chapitre 3.3.2 intitulé « Conséquences sur la croissance, le bien-être et l'emploi ».

La CCIG est particulièrement inquiète d'y trouver des indications comme celle-ci, s'appliquant aux conséquences économiques du scénario « mesures politiques du Conseil fédéral » : « Il faut prévoir une évolution légèrement négative des chiffres de l'emploi. Ces effets économiques doivent être appréciés en regard des effets positifs non monétarisés du tournant énergétique ».

Cela devrait aller sans dire, mais il importe néanmoins de souligner qu'il n'existe pas à ce jour de méthode scientifique pour quantifier le « bien-être ». La mobilisation d'un tel argument doit donc être clairement rejetée, qui plus est lorsqu'une telle mesure est invoquée pour justifier

d'atteintes à la compétitivité économique des entreprises qui, elles, sont non seulement clairement quantifiables mais également porteuses de conséquences autrement plus tangibles.

La CCIG regrette donc la légèreté avec laquelle le Conseil fédéral aborde cet enjeu. Il n'est pas hasardeux d'imaginer qu'une personne perdant son emploi suite au renchérissement des coûts de production de son entreprise dû aux mesures de la stratégie énergétique 2050 aura de la peine à compenser sa perte de bien-être par le fait de savoir que la Suisse émet nettement moins de CO2 que ses concurrents européens.

4. Faire cavalier seul nuira à l'économie sans se traduire par des améliorations environnementales significatives

La stratégie énergétique 2050 prévoit de maintenir les objectifs de la politique climatique de la Confédération. Les réserves des milieux économiques tant sur les effets réels de cette politique climatique que de sa soutenabilité économique et sociale sont connues et nous nous abstiendrons dès lors de répéter ici ce qui a été dit lors de la consultation ayant précédé la récente modification de la loi sur le CO2. Mais la stratégie énergétique 2050 ravive le débat et amplifie les défis liés à la soutenabilité économique et sociale de la politique climatique, faisant courir le risque de mettre à mal la santé économique du pays sans se traduire par des effets tangibles en termes de protection de l'environnement et du climat. La CCIG tient à souligner que la Suisse ne représente qu'une part infime des émissions nocives à l'échelle planétaire. Une baisse, même drastique, des émissions de CO2 de la Suisse n'aura par conséquent aucun impact tangible au niveau global. Or, la politique climatique est par définition un thème qui ne peut être abordé que mondialement.

Nous relevons que le document *Energiestrategie 2050: Umweltanalyse und Bewertung der Massnahmen*, rédigé par les bureaux Infras et Ecosens, traitant des conséquences environnementales de la stratégie énergétique 2050, n'aborde pas cette question sous l'angle global. De plus, ce rapport ne sert à notre avis qu'un objectif « marketing » et n'offre pas d'analyse réellement scientifique des effets climatiques et environnementaux de la stratégie. Par exemple, affirmer que « le renforcement des valeurs-cibles (existantes) d'émissions de CO2 pour les voitures de tourisme (M8.1) génère de loin le plus grand effet environnemental, notamment pour les gaz à effet de serre » (Infras, Ecosens, *Energiestrategie 2050: Umweltanalyse und Bewertung der Massnahmen*, p. xxiii) relève d'une lapalissade. ***Quantifier*** cet effet environnemental est évidemment nettement plus difficile, mais ce sont justement de telles indications qui permettraient de se rendre compte de l'utilité climatique réelle, et dès lors de la réelle pertinence, des efforts importants qui seront demandés à la population et aux entreprises sises sur sol helvétique. Au vu de l'infime part de la Suisse aux émissions de CO2 à l'échelle mondiale, cette pertinence se doit d'être mise fortement en doute.

Il ne faut pas déduire de ce qui précède que la CCIG ne serait pas en faveur d'une politique en faveur du climat. Mais la CCIG s'oppose à une politique climatique trop ambitieuse et déconnectée de la réalité européenne et mondiale dans laquelle évoluent les entreprises. Comme relevé plus haut, la Suisse figure déjà parmi les meilleurs élèves européens en matière d'émissions polluantes et seule une politique climatique coordonnée au niveau européen et mondial aurait une chance d'avoir un impact bénéfique sur le climat et l'environnement. Soumettre les entreprises suisses à des critères et à des normes encore plus contraignantes, en dehors de toute politique similaire au niveau européen et mondial, ne fera qu'alourdir leurs charges de fonctionnement et pèsera sur leur compétitivité. Ce faisant, une telle politique inutilement volontariste nuira à la place économique suisse et aux emplois qui en dépendent, le tout sans impact bénéfique notable au niveau du climat ou de l'environnement.

La CCIG constate avec soulagement que la Confédération mentionne explicitement que son scénario de Nouvelle politique énergétique (NPE) impliquerait que la politique climatique et en matière d'efficience énergétique soit harmonisée au niveau international.

5. Deuxième étape de la stratégie énergétique 2050

La CCIG exprime les plus vives réserves concernant les pistes explorées pour le deuxième paquet de mesures découlant de la stratégie énergétique 2050 prévu pour l'après 2020. Bien que cette deuxième étape ne constitue pas l'enjeu de la présente procédure de consultation, au vu de l'importance de l'enjeu, la CCIG estime nécessaire de mentionner un certain nombre de points.

Le fait que l'ensemble des mesures de la stratégie énergétique ne soient pas soumises à consultation en même temps est de nature à créer une importante incertitude pour les entreprises. Il est en effet difficile de prévoir des investissements sur le long terme en l'absence d'indication sur l'évolution du cadre règlementaire dans lequel l'industrie et le secteur privé dans son ensemble doivent opérer. En faisant part de son intention de massivement augmenter le coût de l'énergie, mais sans donner de précisions supplémentaires sur les modalités et les déclinaisons de cette augmentation et sans laisser la possibilité aux entreprises de se prononcer sur ces évolution dès à présent, la Confédération fait planer une épée de Damoclès sur la rentabilité des investissements futurs des entreprises et, partant, sur la solidité de l'économie du pays.

5.1 Redevance énergétique et renchérissement de l'énergie

L'instauration d'une redevance énergétique suscite les plus grandes réserves. La CCIG constate que la taxe serait également appelée à s'appliquer aux carburants, ce qui représente une nouvelle augmentation des charges grevant les coûts de l'énergie par rapport à la situation actuelle et qui a été confirmée lors de la récente réforme de la loi sur le CO2. Nous ne pouvons que rappeler le fait que l'éventualité de l'introduction d'une telle taxe constituait un motif de référendum pour les milieux économiques.

De manière générale, les mesures prévues dans la deuxième étape sont de nature à inquiéter les entreprises. Un renchérissement exagéré de l'énergie, couplé à des mesures de quasi rationnement de celle-ci, mettra à mal la compétitivité des entreprises et menacera les emplois qui en dépendent.

5.2 Réforme fiscale écologique

Peu d'informations sont disponibles à ce jour concernant le projet de réforme fiscale écologique. La CCIG, de même que de nombreuses associations économiques, se déclare cependant très sceptique concernant cette réforme. Il nous apparaît comme un non-sens économique qu'une part grandissante des ressources financières de l'Etat soit dépendante d'une consommation de ressources énergétiques que la Confédération cherche par tous les moyens à faire baisser.

Une telle réforme nous parait dès lors être une source de grande incertitude financière, fiscale et économique, tant il est à craindre que la santé financière du secteur public n'en vienne à dépendre de hausses successives des taxes et impôts obérant l'énergie.

La CCIG se prononce résolument en faveur d'une fiscalité certes mesurée, mais surtout prévisible tant du côté des recettes de l'Etat que des charges pour les contribuables. Le système fiscal suisse actuel compte un potentiel d'amélioration mais il a, de ce point de vue, fait ses preuves.

5.3 La tentation de faire cavalier seul

Reprenant ce qui a déjà été mentionné ailleurs dans cette prise de position, la CCIG souligne une fois encore l'impérieuse nécessité de tenir compte de l'évolution du cadre réglementaire s'appliquant aux entreprises dans l'Union européenne et au-delà. Toute volonté de soumettre les entreprises suisses à des exigences plus strictes n'aura pour effet que de nuire à la santé économique suisse, sans apporter de réponses significatives aux défis climatiques et environnementaux auxquels nous faisons face.

6. Conclusion

Pour les raisons invoquées ci-dessus, la CCIG se prononce défavorablement sur le projet de stratégie énergétique 2050 tel que soumis à consultation. L'enjeu du futur énergétique de la Suisse doit à notre avis se considérer sous l'angle des priorités suivantes :

- **Refus de tout rationnement énergétique** : un tel rationnement est contraire aux fondements de l'économie de marché et entraverait le développement des entreprises du pays ;
- **Refus d'une politique du « cavalier seul »** : au vu de la contribution infime de la Suisse aux émissions de CO2 mondiales, et au vu du fait que la Suisse présente une structure économique fortement dépendante de sa compétitivité internationale, toute politique climatique suisse doit se concevoir en fonction des évolutions règlementaires au niveau européen, voire mondial. La Suisse est déjà parmi les premiers de classe européens en matière de politique climatique.
- **Aucune interdiction de technologie** : la Suisse se doit de garder le champ des options ouvert en matière de production d'électricité et de mix énergétique. Si la construction de nouvelles centrales nucléaires semble ne pas devoir être envisagé dans les années à venir, il ne saurait toutefois être question de renoncer définitivement à cette technologie.
- **Priorité de la sécurité d'approvisionnement sur la politique climatique** : au vu de la position exemplaire de la Suisse en termes de politique climatique, un approvisionnement en énergie de manière général et en électricité en particulier sûr et à prix compétitif doit être prioritaire. Cela peut passer par la construction de centrales à combustibles fossiles, ne serait-ce que de manière transitoire.

En espérant que l'Office fédéral de l'énergie accordera toute l'attention requise aux points qui précèdent, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jacques Jeannerat
Directeur

Nathalie Hardyn
Directrice adjointe